

Ajaccio le N° 375

	S.A.D	INFO
DIR		
DIR.Adj		
Adj.DIR		
SG		
STEC		
SBEP	X	
SCIL		
MPC		
SRNT		
Signalé		Délai de réponse
DIR.	Dir Adj.	Adj Dir.

Vos ref : DREAL/SBEP/DSPEI/MG/2022/n°145
 Nos ref : F09422P046

DSPEI

DREAL de Corse
 Mme Melanie GIANELLI
 Immeuble Paglia Orba
 Lieu dit Croix d'Alexandre
 Route d'Alata
 20090 AJACCIO



Castirla, le 31 mai 2022,

Madame,

Suite à votre courrier du 7 mai 2022, je reviens vers vous pour compléter les informations concernant le projet de défrichage que je vous ai soumis :

- Concernant le défrichage et le dessouchage, nous effectuerons deux passages. En effet, la présence de palissages de kiwi abandonnés nous oblige à utiliser dans un premier temps une pelle mécanique pour enlever les blocs de béton maintenant les piquets, et à effectuer ensuite un gyrobroyage classique (tracteur gyrobroyeur).
- Les déchets verts ainsi produits seront traités au broyeur à marteau pour en réduire le volume.
- Les travaux s'effectueront en automne-hiver 2022, et ce pour une durée de 4 mois, afin de permettre un semi en février 2023.
- Les seules pierres qui seront extraites lors des travaux seront celles qui dépasseront un volume de 30 centimètres ; celles-ci seront déposées en bord de champ.
- Les parcelles concernées sont principalement constituées d'une ancienne plantation de kiwis dont nous prévoyons l'arrachage. Quelques chênes verts seront également arrachés, des casuarinas ainsi que plusieurs chênes liège sont présents autour des parcelles et seront conservés.
- Il n'y aura pas de création de clôture, mais uniquement la rénovation de la clôture déjà existante en bord de route (1541 ML), laissant le fond des parcelles libres côté rivière.
- Afin de préserver au mieux les espèces de tortues et d'oiseaux (dont les nids peuvent se trouver au sol) présentes dans le secteur de ces parcelles, il est prévu d'effectuer un repérage au sol sur l'ensemble des parcelles avant chaque travaux et d'effectuer les travaux en dehors des périodes de ponte des espèces concernées. Aucun déplacement de ces espèces ne sera effectué.
- Nous sommes effectivement éleveurs ovin, mais les parcelles concernées seront utilisées à la production de fourrage de variété pluri-annuelle ne nécessitant ni fertilisation, ni emploi de pesticides. De fait, une telle production n'aura qu'un très faible impact sur le milieu naturel à proximité. En ce qui concerne le réservoir de Bacciana, les parcelles se situent en contrebas de celui-ci.
- Les parcelles concernées n'ont pas fait l'objet d'investigations préventives, mais les travaux que nous envisageons impliquent un travail du sol superficiel (semi-direct) et ne sont pas susceptibles d'endommager d'éventuelles sites archéologique.

Je me tiens à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veillez agréer Madame mes salutations distinguées.

Marcu-Maria Sabiani